

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir** Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 <sup>er</sup> avril 2021	Le 1 <sup>er</sup> avril 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	43

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

### **2021-03-43 Service Police Intercommunale-Acquisition de 7 caméras individuelles supplémentaires pour les agents de police municipale intercommunale**

*Rapporteur : Monique DINET*

*Vu la délibération n° 2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale » ;*

*Vu Le Décret n° 2019-140 du 27 février 2019 portant application de l'article L.241-2 du code de la sécurité intérieure et relatif à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de la police municipale.*

Le service de police municipale détient actuellement 3 caméras individuelles pour 9 agents. La dotation individuelle de l'ensemble du personnel appelé à intervenir sur des événements sensibles semble nécessaire.

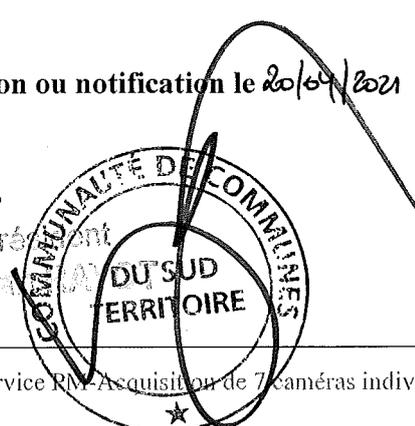
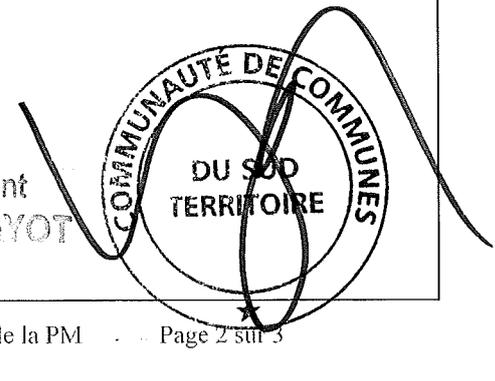
La Communauté de communes du Sud-Territoire envisage l'acquisition de 7 caméras individuelles supplémentaires, pouvant faire l'objet d'une subvention par l'Etat, sous réserve des dispositions du Décret cité, après vérification des justificatifs, au taux de 50% par caméra (avec un plafond unitaire de 200 euros).

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses (en euros HT)			Recettes		
7 caméras individuelles	2170	euros	Subvention	1085 euros	50%
			CCST	1085 euros	50%
			auto financement		
<b>TOTAL</b>	<b>2170</b>	<b>euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2170 euros</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition de 7 caméras individuelles pour les agents du service de Police Municipale Intercommunale,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes du Sud Territoire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 20/04/2021</p> <p>Le Président,                    Le Président                  Christian RAYOT</p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p>                  Le Président                  Christian RAYOT</p>
--	---